

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

SECRET N° 75/451 du 9 Octobre 1975

portant nomination à titre normal dans l'Ordre du Dévouement Congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution ;

VU le Décret 60/203 du 28 Juillet 1960, portant création de l'Ordre du Dévouement Congolais ;

VU le Décret 60/205 du 28 Juillet 1960, fixant les modalités d'attributions du Dévouement Congolais ;

SECRET :

ARTICLE 1er : Est nommé à titre normal dans l'Ordre du Dévouement Congolais :

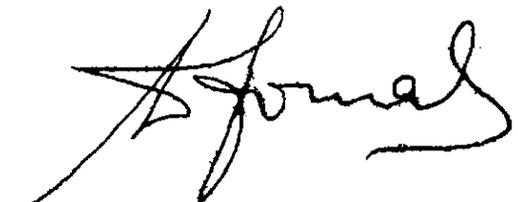
AU GRADE D'OFFICIER

Monsieur N'GOUALA Jean-Paul, Conseiller au Ministère de la Culture, des Arts et des Sports - BRAZZAVILLE.

ARTICLE 2 : Il sera fait application des dispositions du Décret 60/205 du 28 Juillet 1960, en ce qui concerne le règlement des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 9 OCTOBRE 1975



LE COMMANDANT Marien N'GOUABI.-